



Conseil communal d'Hellemmes Mercredi 7 décembre 2022

22/72 Subvention exceptionnelle à l'association "itinéraires" pour la prolongation du chantier d'insertion.

Nous avons voté "POUR"

22/73 Subvention complémentaire "opération été 2022" au club Léo Lagrange

Nous avons voté "POUR"

22/74 Aides habitat durable, transition écologique et façades

Nous avons voté "POUR"

22/75 Débat et rapport sur les orientations budgétaires 2023

Simon JAMELIN est intervenu pour le groupe sur ce sujet.

Monsieur le Maire, Madame l'adjointe aux finances,

L'État a une responsabilité immense dans la diminution de la capacité à agir des collectivités, en premier lieu celle des communes. Il a décidé de mettre en place des "contrats de confiance". Je suis désolé, mais à chaque fois que j'entends confiance dans la bouche de la majorité présidentielle, j'ai des doutes. La dernière fois c'était pour parler de "l'école de la confiance" et on a vu ce que ça a donné.

En réalité, ce contrat de confiance menace les collectivités d'une austérité organisée, bien contraire au principe d'autonomie des collectivités. La décision de l'augmentation du point d'indice sans compensation va peser sur les budgets des collectivités qui vont déjà avoir à gérer l'impact de l'augmentation de leurs dépenses énergétiques.

Monsieur le Maire, ça fait deux ans qu'on répète à votre majorité qu'il fallait profiter des faibles taux d'intérêts pour emprunter et investir massivement. Vous nous proposez aujourd'hui un copier-coller de votre rapport budgétaire de l'année dernière. Ça montre votre manque d'anticipation chronique. C'était ces deux dernières années qu'il fallait investir, aujourd'hui, l'étaux budgétaire se resserre : inflation, augmentation des coûts de l'énergie, augmentation des taux d'intérêts. Nous sommes coincés et il va vous falloir faire des choix, mais lesquels ? Pour nous, il faut prioriser les investissements de transition permettant de réduire les coûts à terme, comme l'isolation des bâtiments.

Madame Ledez, je pourrais faire comme vous un copié collé de notre intervention de l'année dernière, mais on va se contenter de trois questions précises :

Votre programme se fonde énormément sur le travail des associations, pourtant vous faites le choix de ne pas augmenter les subventions en fonction de l'inflation. Ce choix risque d'entraîner un plan social indirect dans le secteur associatif. En mesurez-vous bien les conséquences ?

Vous nous avez présenté il y a deux ans un embryon de budget écolo. Ça aurait le mérite de pouvoir mesurer l'impact environnemental de chacune de vos décisions. Depuis deux ans plus personne n'en a plus entendu parler. Pourquoi n'est-il pas mis en place ?

Vous avez fait le choix idéologique d'investir dans la vidéo surveillance, tout en nous promettant d'embaucher de nouveaux policiers municipaux. Combien de policiers municipaux avez-vous embauché à Hellemmes ?

Délibération sans vote

22/76 Actualisation des tarifs des services municipaux pour 2023

Nous avons voté "POUR"

22/77 Rapport social unique 2021 - Information du conseil communal

Délibération sans vote

22/78 Adoption du second schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables 2023 - 2026, et bilan 2019 - 2022

Nous avons voté "POUR"

22/79 Marché de prestation de nettoyage des équipements éducatifs de la ville de Lille et de ses communes associées pour la période 2023 – 2027

Julien GILBERT est intervenu pour le groupe sur ce sujet

Monsieur le Maire, chers collègues, nous saluons en premier lieu le choix fait par la ville de promouvoir le mécanisme d'insertion par l'activité économique, qui permet aux personnes les plus éloignées de l'emploi, d'acquérir les compétences qui les aideront à s'insérer durablement par le travail. Nous souhaitons dans un second temps manifester notre souhait que ces marchés soient assortis de clauses engageant les prestataires retenus quant à la qualité et à la non toxicité des produits mis en œuvre. Il nous paraît important d'être attentifs à cet aspect, en pensant à la fois à la santé des travailleurs qui effectueront ce nettoyage, à celle des agents qui travaillent dans les locaux, et bien évidemment à celle des enfants qui y sont accueillis.

Nous avons voté "POUR"

22/80 Subvention exceptionnelle à l'association "le huit renversé"

Nous avons voté "POUR"

22/81 Subvention action "village d'hiver" au tiers lieu à l'épine

Nous avons voté "POUR"

22/82 Crèches municipales - réforme des modes d'accueil et modification du règlement de fonctionnement

Ana TALEB est intervenue pour le groupe sur ce sujet.

Monsieur le Maire, Madame l'adjointe à la Petite Enfance.

Nous serons presque tous d'accord ici, pour soutenir les revendications des syndicats face au manque de personnel et aux conditions de travail des professionnels de la petite enfance.

Les décisions de l'État ont des conséquences : le manque de personnel dans les crèches publiques, et la multiplication des missions pour les professionnelles qui deviennent tour à tour infirmière, animatrice, puéricultrice, médiatrice familiale, relais des PMI, cantinière...

Face à la pénurie de personnel d'une profession qui n'attire plus, la solution doit donc passer par la revalorisation des métiers de la petite enfance. Mais non ! La solution proposée par l'État c'est d'ajouter à la longue liste des tâches celle de formatrice. Depuis juillet 2022, les personnels doivent désormais former des personnes recrutées sans formation.

Les conséquences de ces décisions sont réelles et visibles : un turn-over important, des personnels non remplacés et un élargissement de fait, des taux d'encadrement.

Nous pouvons toujours rappeler que ce sont les communes qui sont employeurs des personnels, et oui, les communes peuvent être pro actives et mieux-disantes que l'État sur le sujet. Mais nous pouvons aussi reconnaître qu'elles doivent composer avec des injonctions venues de différentes institutions : l'État, les agences régionales de santé, la Caisse d'allocation familiale...

Au fond, la question de la petite enfance, c'est celle de savoir quelle importance on accorde à la socialisation des tout petits, à l'apparition des premiers sourires, aux premiers jeux, aux premiers pleurs. Tous les professionnels de l'éducation vous le diront : tout se joue avant 3 ans.

Au fond, la question de la petite enfance, c'est celle du prix qu'on accorde à tout ça. Est-on prêt à mettre collectivement les moyens nécessaires à l'épanouissement de tous nos enfants ?

La question que l'on doit tous se poser, c'est celle-ci : nos enfants sont-ils un coût ou une marchandise comme les autres ?

Nous avons voté "POUR"

22/83 Subvention à l'association "l'inventaire"

Nous avons voté "POUR"

22/84 Annulation d'une subvention à l'association "intercommune'hilarité"

Nous avons voté "POUR"

22/85 Réalisation de prélèvement et d'analyses de la qualité de l'air intérieur et extérieur sur le territoire de Lille et des communes associées de Lomme et d'Hellemmes

Benoit BIGO est intervenu pour le groupe sur ce sujet.

Monsieur Le Maire, chers collègues,

Nous sommes évidemment favorables à cette délibération qui vient en complément des analyses précédentes et en cours, en prenant en compte la notion supplémentaire de l'air intérieur et au sein des bâtiments municipaux.

A ce propos, j'espérais, suite au rappel de Monsieur Gilbert au cours du dernier conseil communal, que vous nous apporteriez un complément d'informations en lien avec une délibération portant sur le sujet de la pollution de l'air, adoptée il y a un an.

Aussi, je me permets de nous réitérer les engagements pris : Le 6 octobre 2021, nous adoptions à l'unanimité une délibération actant le lancement d'une étude pilote pour évaluer les impacts sur la santé publique de multiples expositions environnementales. A l'époque, je vous avais demandé au nom du groupe Hellemmes Verte que notre commune fasse partie des zones pilotes retenues. J'avais aussi demandé qu'un suivi annuel soit réalisé pour nous tenir informés de l'avancement de cette étude. Madame TROTTEIN avait alors répondu *"je ferais un point annuel, si vous le souhaitez, dès début 2022, pour vous indiquer quelle zone aura été retenue sur Hellemmes et vous donnerais des nouvelles de l'avancée de cette étude"*. Monsieur le Maire vous aviez enfoncé le clou en ajoutant *"c'est un sujet sur lequel nous reviendrons régulièrement pour savoir où cela en est"*. Je me tourne donc naturellement vers vous, où en sommes-nous un an plus tard ? Quelles sont les zones pilotes ? Quels sont les partenariats mis en place ? Où en est la définition du protocole d'étude ?

Nous avons voté "POUR"

22/86 Actions en faveur de la promotion de l'égalité Femmes / Hommes, subventions à diverses associations

Benoit BIGO est intervenu pour le groupe sur ce sujet.

Chers collègues,

Bien sûr, notre groupe va voter pour cette délibération, et soutient les actions en faveur de la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes. Mais est-ce réellement là toute l'action que nous voulons mener, à Hellemmes, en faveur de cette égalité ?

Les actions ponctuelles et ciblées ont toute leur importance dans l'éveil des consciences, cependant nous sommes convaincus que l'égalité entre les hommes et les femmes est un enjeu de l'action publique, qui ne peut se reposer que sur le tissu associatif. Ainsi, un budget sans augmentation par rapport au précédent soulève une question : l'action menée est-elle à la hauteur de l'enjeu ?

Le travail sur les discriminations basées sur le genre est à mener sur le long cours, au quotidien, à travers des actions de prévention, et une volonté générale d'éviter l'installation même de ces discriminations au sein de l'espace public. Ainsi, les cours d'écoles de nos enfants sont un exemple de terrain où commencent à s'installer ces inégalités, par la répartition de l'espace, où, bien malgré eux et sans a priori, **certains** sont au centre, et **certaines** se retrouvent spectatrices, en périphérie. Ces conditionnements aux activités genrées mènent aux inégalités qui perdurent ensuite dans l'emploi, en témoigne le rapport sur l'égalité femmes-hommes de la ville de Lille.

Les lieux publics et l'espace urbain peuvent être à la fois la démonstration et l'outil de notre volonté d'améliorer l'inclusivité et la mixité dans notre commune. Ainsi, tout en regrettant les faibles moyens accordés à la délégation ad hoc, nous souhaitons renouveler notre volonté de participer à cette lutte pour une société plus égalitaire et restons disponible pour faire progresser ces sujets avec vous.

Nous avons voté "POUR"

22/87 Programme métropolitain d'intérêt général de lutte contre l'habitat indigne et d'amélioration durable des logements privés 2017 - 2022. Prolongation de durée jusqu'au 22 janvier 2023 - Avenant Numéro 1 à la convention du programme et de maîtrise d'œuvre

Julien GILBERT est intervenu pour le groupe sur ce sujet.

Monsieur le Maire, chers collègues, vous le savez, les questions relatives au logement sont au cœur de nos préoccupations. Nous intervenons régulièrement sur ce sujet. Nous ne ferons pas exception ce soir et je profite de cette délibération, dont nous saluons l'objectif, pour vous parler d'un dispositif mis en œuvre récemment chez nos voisins belges. Là-bas, en Wallonie, il est désormais possible pour les collectivités de taxer les logements inoccupés, à partir d'une alerte sur la faiblesse de consommation des fluides aux adresses indiquées et après un constat d'inoccupation dressé par la collectivité. L'objectif n'est alors pas de sanctionner, mais d'inciter les propriétaires concernés à prendre les mesures nécessaires pour une remise de leur bien sur le marché de l'habitation. Articulé avec notre dispositif de lutte contre l'habitat indigne, et avec nos ambitions d'amélioration durable des logements, cet outil pourrait inciter, ici aussi, des propriétaires à rénover leurs logements, pour les rendre habitables et habités, plutôt que de les laisser vacants des années durant.

J'espère par conséquent avoir su capter l'attention de celles et ceux d'entre nous qui ont des connaissances parmi les députés, ou parmi les membres du gouvernement, car notre commune d'Hellemmes, seule, sera impuissante à mettre sur pied un tel dispositif.

Nous avons voté "POUR"

22/88 Dérogation au principe du repos dominical dans les commerces de détail – année 2023

Audrey DEQUESNES est intervenue pour le groupe sur ce sujet.

Monsieur le Maire, chers collègues,

Par cette délibération, et sur le fondement de l'article L3132-26 du Code du Travail, vous nous demandez d'émettre un avis favorable au principe de dérogation à la règle du repos dominical à hauteur de 8 dimanches en 2023, pour les commerces de détail.

Le groupe Hellemmes Verte souhaite de son côté mettre en exergue un autre article du Code du Travail, le L3132-3. Cet article à le mérite d'être concis et particulièrement clair en prévoyant que "*dans l'intérêt des salariés, le repos hebdomadaire est donné le dimanche*".

Nous devrions nous en tenir à ce principe fondamental du droit social pour de nombreuses raisons qui nous apparaissent cohérentes avec les valeurs que nos groupes portent, exception faite peut-être du groupe Renaissance.

- La première de ces raisons relève du modèle de société que nous voulons promouvoir. Voulons-nous une société centrée sur les liens humains et familiaux ? Ou voulons-nous une société qui fasse passer la consommation avant tout le reste ?
- La deuxième de ces raisons relève du temps que nous voulons laisser aux femmes. Pourquoi les femmes ? Parce qu'un article d'alternatives économiques, daté du 10 juin 2022, détaille comment la banalisation des horaires atypiques touche de plein fouet les emplois féminisés. L'article affirme sans détour que, le dimanche, ce sont les femmes qui travaillent. Nos collègues communistes ne devraient pas nous contredire si je me réfère à l'ex conseiller de Paris, Didier Le RESTE qui expliquait en 2016 que les femmes employées le dimanche "*sont principalement jeunes et résidant dans les zones urbaines sensibles. Pour les 50% d'entre elles qui sont cheffes de famille*".

monoparentale, la garde des enfants le dimanche grève lourdement leur budget". A travers les femmes, c'est aussi la qualité de vie de nos enfants que nous défendons.

- La troisième de ces raisons relève du modèle de commerce que nous souhaitons promouvoir. Souhaitons-nous que nos villes soient riches d'un tissu dense de commerces de proximité ? Ou voulons-nous des centres urbains dévitalisés au profit des vastes zones commerciales qui artificialisent les sols au détriment des surfaces agricoles ?
- La quatrième et dernière de ces raisons relève du modèle de transition écologique que nous voulons. Déroger au repos dominical, qui plus est au voisinage des périodes de soldes ou de fêtes, relève sans ambiguïté de l'incitation à la consommation de masse, phénomène contre lequel il nous appartient de lutter pour un monde plus durable.

Évidemment, nous entrevoyons quelques arguments libéraux qui pourraient être mis en avant par la majorité présidentielle en défense de la présente délibération. Non, même si des travailleurs sont volontaires pour sacrifier leur dimanche en espérant gagner deux fois plus, nous ne devrions pas nous résoudre à les encourager. Les travailleuses et travailleurs méritent tous d'être mieux rémunérés, mais pas de sacrifier leur vie personnelle et familiale pour cela.

Vous l'aurez compris, pour le groupe Hellemmes Verte, le principe du repos dominical favorise la vie de famille, et c'est ce que nous défendons

Pour le groupe Hellemmes Verte, le principe du repos dominical préserve les femmes de la banalisation des horaires atypiques, et c'est ce que nous défendons.

Pour le groupe Hellemmes Verte, le principe du repos dominical encourage le commerce de proximité, et c'est ce que nous défendons.

Pour le groupe Hellemmes Verte, le principe du repos dominical participe à la transition écologique en réduisant les incitations à la consommation, et c'est ce que nous défendons.

Chers collègues, nous vous proposons par conséquent d'adresser un message clair à Madame AUBRY, nous sommes contre la multiplication des dérogations au repos dominical sur le territoire de nos communes associées.

Nous avons voté "CONTRE"

Questions orales posées au Conseil

Stationnement

Quelles répercussions attendez-vous à Hellemmes, lorsque le stationnement deviendra payant à Fives ? Comment comptez-vous faire face à ces répercussions ?

Accélération du dispositif de zone bleue comme à Lomme et dans la continuité de ce qui a déjà été fait en lien avec les commerçants.

Bâtiment menaçant ruine à Hellemmes

Des bâtiments ont-ils été signalés sur notre commune à la suite de l'effondrement survenu à Lille ?

Pas d'alerte à ce jour.

Combien de bâtiments sont frappés d'un arrêté de péril à Hellemmes ?

23 bâtiments sur lesquels une procédure sera lancée.